

Image not found or type unknown



Quel tuteur pour mon enfant mineur si je décède (parent isolé)

Par **Alfonso**, le **17/08/2016** à **22:46**

Bonjour,

Divorcé, vivant seul, un enfant mineur en garde alternée. Mes questions sont les suivantes :
Si je décède, mon enfant héritera forcément de mes biens. Mais étant mineur, je crois qu'un tuteur est tenu de gérer ses biens en attendant sa majorité.

Dans mon cas, qui sera désigné comme tuteur ? Sa mère, un membre de ma famille ?

Est-il possible de faire un choix de mon vivant pour désigner un tuteur en cas de décès ?

Merci d'avance